

République française

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Séance du 11 avril 2023

Membres en exercice :

Date de la convocation: 07/04/2023

8

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ

Présents : 6

Présents : Patrick LECROQ, Rose Marie SORIA, Frédérique LATOUR, Dominique LIMOUZY, Benoît MENE, Gilles ROBERT

Votants: 6

Représentés:

Pour: 5

Excusés:

Contre: 0

Absents: Julien AUDIER -SORIA, Joël MENE

Abstentions: 1

Secrétaire de séance: Frédérique LATOUR

Objet: REDEVANCE EAU/ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2022/2023 - DE_040_2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1

Vu la délibération DE_033_2022 du 11/04/2022 fixant la redevance eau et assainissement 2022/2023.

Considérant qu'il convient de fixer les redevances eau et assainissement pour l'année 2023-2024

Après la présentation du compte administratif Eau et Assainissement en date du 28 mars 2023, Monsieur le Maire propose que les tarifs de l'eau et de l'assainissement soient modifiés, pour tenir compte de la pénurie d'eau qu'a connue la commune et de la sécheresse actuelle, comme suit:

Les tarifs d'avril 2023 à avril 2024 sont les suivants (facturé hors taxes et assujetti à la T.V.A au taux en vigueur) :

- Prime fixe eau 32 €.HT
- Prime fixe assainissement 25 €.HT
- 1.25 € HT le m3 d'eau potable jusqu'à 149 m3
- 2.00 € HT le m3 d'eau potable à compter de 150 m3
- 1.05 € HT le m3 redevance assainissement,
- 0.10 € HT le m3 d'eau consommé pour la redevance pour prélèvement de l'eau
- la redevance pour pollution domestique et la redevance pour modernisation des réseaux au taux fixé par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau et le comité de bassin

Il propose de maintenir la taxe pour l'ouverture et la fermeture de la bouche à clef sur le branchement au réseau d'eau potable, d'augmenter la prestation contrôle assainissement (au vu de l'augmentation des prestataires extérieurs) dans les conditions suivantes:

- Fermeture temporaire pour travaux du particulier gratuit
sur le réseau n'excédent pas 1 mois.
- Fermeture 50 € HT
- Ouverture ou réouverture 50 € HT
- Prestation "Contrôle assainissement" 180 € HT



Patrick Lecroq

De mettre à la charge de l'abonné ou du propriétaire de l'immeuble qui en fera la demande ces taxes

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (P: 5 / Abstention : 1 MENE B):

APPROUVE la tarification eau assainissement telle que définie ci-dessus

DECIDE de son application pour 2023 / 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Patrick LECROQ



Patrick Lecroq

"Le Secrétaire"

[Signature]

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 14/04/2023
et publié ou notifié
le 18/04/2023

RF Préfecture de Perpignan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2023 066 216602235-20230411-DE_040_2023-DE